

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 5 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 avril, à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 30 mars, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, GUERRERO Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, PUYGRENIER Natacha, RENOULT Chantal, SERRANO Jacqueline, VACOSSIN Barbara

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur GALLEY Philippe

Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO Sandra

Invité présent : ROHARD Laurent, trésorier

Madame FERER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 20 février 2018. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- BUDGET 2017 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu l'exposé de Monsieur Laurent ROHARD, trésorier,

Compte de gestion et compte administratif de la commune

Investissement

Dépenses :

Prévues : 1 991 098,81 €

Réalisées : 1 285 133,33 €

Reste à réaliser : 151 130,61 €

Recettes :

Prévues : 1 991 098,81 €

Réalisées : 1 260 608,56 €

Reste à réaliser : 140 388,83 €

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 1 357 587,49 €

Réalisées : 1 066 865,43 €

Recettes :

Prévues : 1 357 587,49 €

Réalisées : 1 366 365,50 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 24 524,77 €

Fonctionnement : 299 500,07 €

Résultat global : 274 975,30 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Après avoir fait procéder à l'élection de Monsieur Gabriel FERER en tant que Président de séance, Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel FERER, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ✓ Adopte le compte administratif de la commune de l'exercice 2017

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Monsieur ROHARD présente les résultats du compte administratif 2017 de la commune par chapitre et donne au Conseil municipal les ratios exprimés en euros par habitants comparé aux ratios de la strate 2000-3999 habitants sur la base de 2059 habitants (chiffre officiel 2017).

Ratios de recettes de fonctionnement en € par habitant :

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Produits de fonctionnement réels	598	823	877	873
Impôts locaux	196	320	373	374
Fiscalité reversée	83	105	109	123
Autres impôts et taxes	31	40	49	50
DGF	148	175	158	144
Autres dotations et participations	45	66	59	65

Ratios de dépenses de fonctionnement en € par habitant :

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Charges de fonctionnement réelles	441	691	722	707
Charges de personnel	248	346	379	357
Achats et charges externes	141	198	214	217
Charges financières (intérêts)	22	22	24	23
Contingents	0	34	33	33
Subventions versées	5	31	30	38
Résultat comptable : 299 500,07 €	145	123	144	153
Capacité d'autofinancement brut	157	132	155	167
Encours de la dette au 31/12/2017*	978	663	705	698
Annuité de la dette	71	113	100	95
Fonds de roulement en fin d'exercice	134	298	293	378

*Monsieur ABDI GOULED évoque le chiffre de l'encours de dette qui est lié aux emprunts pour la maison de santé et les maisons seniors et dit qu'il n'est pas tenu compte des loyers perçus pour payer cette dette. Monsieur ROHARD lui répond qu'en effet il faut remettre en perspective ces chiffres avec leur contexte.

La part des impôts locaux dans la capacité d'autofinancement est de 32,73 % (moyenne départementale 38,85€)

La part des dotations dans la capacité d'autofinancement est de 32,17 % (moyenne départementale 29,35€),

Données socio-économiques :

Il y a 1053 foyers fiscaux sur la commune, la part des foyers non imposables s'élève à 47,2 %. 881 logements sont assujettis à la taxe d'habitation dont 1,6 % de résidences secondaires.

En € par habitant

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Revenu fiscal moyen par foyer	29 249	26 027	25 142	27 040
Taxe d'habitation base 1 932 066	938	1 095	1 253	1 242
Taxes foncières sur les propriétés bâties : bases : 1 351 316 €	656	800	1 003	1 104
Taxes foncières sur les propriétés non bâties : bases : 46 008 €	22	32	31	33

Taux d'imposition

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	15,36%	15,72%	12,60%	13,27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,85%	15,82%	19,18%	17,58%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,74%	40,79%	56,26%	49,46%

Affectation des résultats de la commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget de la commune,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 299 442,58 €

Un déficit/excédent reporté de 57,49 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 299 500,07 €

Un déficit d'investissement de : 24 524,77 €

Un déficit des restes à réaliser de : 10 741,78 €

Soit un besoin de financement de : 35 266,55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : **EXCÉDENT 299 500,07 €**

AFFECTATION EN RÉSERVE (1068) : **299 500,07 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **0 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT : **24 524,77 €**

2- PROJET D'ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE POITIERS

Vu les délibérations N°2016-21 du 19 avril 2016 n°2017-04 du 17 janvier 2017 ;

Considérant l'augmentation de la participation du syndicat Energie Vienne pour le financement des travaux d'éclairage public dans le cadre de travaux d'enfouissement réalisés à l'initiative de SRD à hauteur de 75 % pour les supports béton, de 50 % pour les lanternes (étiquette énergétique A+),

Considérant le reste à charge pour la commune estimé à 6816,11 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de réaliser les travaux d'enfouissement d'éclairage public sur le tronçon de la route de Poitiers concerné par les travaux d'enfouissement de ligne électrique.

NB : le réseau téléphonique sera installé sur des poteaux bois à la charge d'Orange.

Résumé des débats :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la participation du syndicat Energies Vienne a évolué par rapport aux estimations précédentes. Il a été demandé si cette même participation pourrait être envisagée pour les travaux d'assainissement route de Richelieu, la subvention ne serait que de 20 % car les travaux ne sont pas à l'initiative de SRD. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une enveloppe de 1600 € a été mise au budget de fonctionnement pour le changement des ampoules d'éclairage public en LED lorsque qu'il y aura des remplacements suite à des pannes.

Monsieur BERTHELOT demande si Orange peut revenir en arrière et effectuer l'enfouissement du réseau télécom ? Madame le Maire lui répond qu'à ce jour, pas de contact avec Orange mais la personne d'Energies Vienne laissait entendre que non. Monsieur BOZIER dit que cela est dommage.

3- TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'hypothèse retenue pour l'équilibre du budget est une augmentation de 2% des taux d'imposition.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales et du code général des impôts, il appartient à l'organe délibérant de fixer les taux des taxes ;

Considérant l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée de septembre 2018, ayant un impact sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement (poste d'atsem, acquisition de mobilier et de matériel),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Vote :

- Un taux de Taxe d'Habitation (TH) à 15,67 %
- Un taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) à 15,15 %
- Un taux de Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) à 46,66 %

Décide :

- De charger Madame le Maire de prendre les mesures afférentes pour procéder à la perception de ces recettes.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Résumé des débats :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les deux principales recettes du budget sont les dotations, la fiscalité et aujourd'hui les loyers mais avec un emprunt à rembourser en face. L'hypothèse retenue pour l'équilibre du budget est une augmentation des taux de 2%. Madame le Maire expose que depuis le début du mandat en 2014, la commune va vivre sa deuxième ouverture de classe en maternelle (5^{ème} classe), la 4^{ème} classe ayant été ouverte en septembre 2014. A nouveau 40 enfants vont rentrer en petite section en septembre 2018. Cette nouvelle ouverture de classe induit une nouvelle organisation, de l'achat de mobilier et d'équipement, le recrutement d'une nouvelle atsem qui coûte environ 20 000 € sans compter l'entretien des locaux. Une réflexion sur l'organisation de l'école est en cours. De plus une charge de 21 000 € pèse sur le budget communal concernant l'indemnisation chômage d'anciens agents communaux. 2% d'augmentation des taux d'imposition représentent 23 402 € de recettes supplémentaires ce qui couvre soit le coût d'une atsem supplémentaire à la maternelle soit le coût des indemnités chômage.

Madame le Maire précise que le Conseil Départemental n'augmente pas ses taux d'imposition, aux dernières nouvelles du Conseil Communautaire se tenant en même temps que le Conseil municipal, le

taux de taxe d'habitation devrait être diminué à 9,80 au lieu de 9,96 % (pour compenser la suppression des abattements de l'an dernier). Elle ajoute qu'une partie des habitants de la commune vont être exonérés de 30 % de la taxe d'habitation, au terme de la réforme, il est estimé que ce dégrèvement concernera 635 foyers sur 846. Monsieur ROHARD précise qu'en l'état actuel de la réforme, la commune est intégralement compensée à hauteur des produits fiscaux de 2017. Toutes les hausses postérieures à 2017 seront financées par le contribuable. Madame le Maire ouvre le débat.

Monsieur BOZIER dit que la population est en augmentation et demande des services et qu'il faut fournir un effort continu pour continuer d'offrir des services. Madame le Maire précise qu'il n'y a pas que l'école qui pèse sur le budget, il y a aussi la voirie. Monsieur BOZIER dit que le projet de restructuration de l'école élémentaire est retardé dans le temps mais va devenir une priorité au vu de l'accroissement des effectifs en maternelle, l'école c'est la vie d'un village. La commune est victime de son attractivité, il y a des choses que l'on se doit de faire. Madame le Maire ajoute que la commune est victime de son succès, elle est proche de Poitiers et des grands axes et attire des familles. Monsieur BOZIER ajoute qu'elle espère aussi attirer des médecins.

Un tour de table est effectué pour obtenir l'avis des conseillers sur l'augmentation des taux d'imposition envisagée : Messieurs BERTHELOT, CHARRIEU, FERER, GALLEY, DELAFOND, BOZIER, ABDI GOULED et Mesdames RENOULT, GUERRERO, SERRANO, PETIT, PUYGRENIER, BARBOT, POUPEAU, sont pour une augmentation à 2%, Madame VACOSSIN trouve que 2% est très correct et se positionne pour 2,5%, Monsieur BOURSERONDE pour 3%, Madame FERER se positionne sur 1,5% Monsieur BERTHELOT précise qu'étant donné l'attractivité du territoire, les bases augmentent. Madame le Maire confirme qu'effectivement 12 000 € de recettes supplémentaires sont liées à l'augmentation des bases.

4- BUDGET PRIMITIF 2018

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2017 de la commune, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2018,
- ✓ d'approuver le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2018,

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 385 994 €
- Recettes : 1 385 994 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses : 1 193 080 €
- Recettes : 1 193 080 €

- ✓ d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,
- ✓ d'allouer au titre de l'exercice 2018 aux associations et services¹ suivants les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous qui sera publié en annexe du budget primitif de l'exercice 2018 :

Services	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2018
Bibliothèque	1400
CCAS	1700
Total services	3100
Associations	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2018
Prévention routière (pour la continuité des actions en faveur de l'école)	70
Total associations	70

- ✓ d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Résumé des débats :

Madame le Maire présente le budget primitif 2018 par chapitre. 2,29 % de dépenses réelles supplémentaires sont prévues au budget de fonctionnement par rapport au prévisionnel 2017. +3,69 % au chapitre 011, principalement dû par l'augmentation des dépenses d'entretien de terrains (enlèvement des déchets au quartier de la Gare, à l'arrachage des souches d'arbres au tennis) et à l'organisation des heures vagabondes prévues sur la commune le 11 août. Les dépenses prévisionnelles du chapitre 012 augmentent de 3,52 %. Ceci est dû aux indemnités de chômage versées, à l'indemnité compensatrice

¹ Les subventions aux coopératives scolaires seront attribuées lors d'un Conseil municipal ultérieur

de la CSG versée aux agents, à l'atsem supplémentaire pour la 5^{ème} classe sur 4/12^{ème} et aux remplacements du personnel (absentéisme important depuis le début de l'année). Les chapitres 14 et 65, 66 et 67 sont stables. Madame FERER fait remarquer que le montant de subvention du CCAS voté en CA du CCAS s'élève à 1700 € et non à 2000 €. Le chiffre est rectifié. Madame le Maire dit que le montant du chapitre 022 dépenses imprévues est diminué à 4000 €. Concernant les recettes de fonctionnement, Madame le Maire expose qu'une augmentation de la DGF est prévue au vu de l'évolution de la population. Elle ajoute que les chiffres de dotations sont tombés aujourd'hui et que la commune percevra globalement 1812 € de plus que ce qui est prévu au budget. Monsieur BERTHELOT demande si l'exonération de taxe d'habitation impacte le budget. Madame le Maire répond que pour la commune c'est transparent. Monsieur ROHARD précise que la compensation de l'état est versée mensuellement comme avant par les 1/12^{ème} versés chaque mois. Madame BARBOT demande si les 77 000 € de revenus des immeubles peuvent être mis en face des intérêts à 47500 €. Monsieur GALLEY répond qu'il faut y ajouter la charge de remboursement du capital en dépense d'investissement. Monsieur BOZIER précise que les loyers équilibrent l'investissement à 3000 € près sur un investissement total de 1,4 millions d'euros sur 20 ans.

Le détail des dépenses d'équipement est présenté au Conseil municipal.

Il prévoit :

Opération bâtiments : Modulaire école maternelle, remplacement d'une porte d'entrée à l'école maternelle, la fin de la sécurisation des écoles, la réfection de la toiture de la salle d'art visuel, la rénovation du club house de tennis suite au sinistre (dégât des eaux)

Opération voirie : principalement : travaux sur la rue du Château, la rue de Saintonge, la rue des Bois, la rue des Fosses, l'aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc de la salle des fêtes, la fin des travaux du giratoire du clos des Noyers (moitié des dépenses avec la commune de Chasseneuil), l'enfouissement de l'éclairage public sur la route de Poitiers, la mise en place d'enrobé sur la cour de la maternelle.

Opération matériel scolaire : informatique écoles (2 classes mobiles et 6 tablettes pour l'élémentaire, 1 tableau numérique et 5 tablettes pour la maternelle) dans le cadre de l'appel à projet écoles numériques), un panneau d'affichage pour les deux écoles, un appareil photo et du renouvellement de mobilier pour l'élémentaire et l'équipement de la 5^{ème} classe de maternelle.

Opération matériel mairie : l'aménagement du hall (mise en place de présentoirs pour les flyers) ; et du mobilier

Opération voie douce : acquisition de terrains,

Opération matériel divers : adoucisseur pour le four de la cantine, matériel associatif, renouvellement de la sauteuse basculante pour la cantine, matériel de verbalisation électronique.

Opération cantine : l'acquisition du self en restes à réaliser

Opération services techniques : ateliers municipaux : clôture, mise en place de racks, acquisition d'un gerbeur manuel, chaineaux et lanterneaux sur le bâtiment, acquisition de matériel

Opération espace loisirs (parc Eole) : un arbre une naissance, projet du Conseil des Jeunes

Opération parc de l'orchidée : étude d'aménagement

Opération stade : construction des vestiaires au stade, changement de la porte du local de rangement suite vandalisme, sécurisation (vidéoprotection, alarme).

Opérations logements seniors, maison de santé : provisions pour travaux en cas d'accueil de médecins, achat d'un aspirateur

Hors opération : logiciels.

Madame le Maire précise concernant le projet de voie douce qu'il a été déposé à la CCHP au titre du contrat d'attractivité avec la Région. Un rendez-vous est prévu avec le Président de la CCHP, Monsieur GUYONNEAU sur ce projet. Madame le Maire précise que le budget prévoit aussi l'équipement d'un terminal de verbalisation électronique ainsi que des travaux en régie et notamment la réfection des wc publics.

Concernant les recettes d'investissement, Madame le Maire précise que 68% des recettes prévues au budget sont acquises. 13 % restent à déposer et 18 % sont en cours d'instruction.

5- EFFACEMENT DE DETTE

Vu l'exposé de Madame SERRANO,

Suite à un jugement du 18/12/2017 prononçant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles d'une personne ayant une dette de cantine sur la commune,

Cette décision s'imposant à la collectivité créancière et s'opposant à toute action en recouvrement,

Sur demande de Monsieur le trésorier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide l'admission en créances éteintes sur le budget de la commune pour un montant de 14,50 € (un titre émis sur l'exercice 2016).

Résumé des débats :

Madame le Maire dit que le Conseil municipal n'a pas vraiment le choix sur ce point. Monsieur ROHARD dit qu'il a eu le cas une fois d'une commune qui a voté contre, il était allé expliquer en Conseil municipal que la décision du juge annule la dette, même si la personne se présentait pour payer, il ne pourrait pas l'encaisser. La solution en cas de refus est d'imposer chaque année la prévision de provisions pour pertes sur le budget.

Monsieur ROHARD quitte la séance à 22h27

6- RENOUELEMENT DU CONTRAT SOREGIES IDEA

Monsieur FERRER rappelle au Conseil municipal que la commune a souscrit il y a un an au contrat Idéa proposé par SOREGIES pour la fourniture en électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

Le gain constaté entre l'exercice 2017 (8 mois de contrat idéal) et 2016 s'élève à 2450 € (-5%) sur la totalité des points de livraison communaux (et à périmètre en évolution).

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de l'énergie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- ✓ Autorise la signature par Madame le Maire ou l'adjoint délégué, du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux (éclairage public et bâtiments communaux).

7- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par Madame le Maire en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

N°D06/2018 : Décision relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental - *Activ 3 Aménagement de la cour de l'école maternelle*

N°D07/2018 : Décision relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental - *Activ 3 Réfection de la toiture de la salle d'art visuel*

N°D08/2018 : Décision relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental - *Activ 3 Construction de nouveaux vestiaires au stade de football*

N°D09/2018 : Décision relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental - *Répartition du produit des amendes de police aménagement rue du Château*

N°D10/2018 : Décision portant modification de la régie produits divers – *Ajout de l'encaissement des recettes issues des activités et actions du Conseil Des Jeunes*

N°D11/2018 : Décision relative à la délivrance d'une concession trentenaire au columbarium (cimetière de QUIET)

8- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- ✓ des dates des prochains conseils municipaux : 22/05/2018, 19/06/2018,
- ✓ de la réception d'un courrier des géomètres-cadastre du département de la Vienne sur le désengagement de l'Etat sur la mission de levé de terrain des constructions impactant la précision du plan cadastral des communes et les bases fiscales. Le Conseil municipal demande à ce qu'un courrier soit fait à la DGFIP.
- ✓ de la réception d'un courrier consultable à la mairie du Sénateur Alain FOUCHÉ sur une proposition de loi tendant à rendre obligatoire la signature d'un contrat écrit lors de la vente d'un véhicule d'occasion entre particuliers

- ✓ du lancement d'un Plan Climat Air Energie Territorial par la Communauté de Communes du Haut Poitou
- ✓ sur le plan national de sécurité routière « sauvons plus de vie sur nos routes » (dossier consultable à la mairie)
- ✓ qu'une bannette documents élus est mise à disposition dans la petite salle de réunion
- ✓ du lancement par Soregies d'un contrat IDEA gaz pour les particuliers

Madame le Maire propose au Conseil municipal de participer à une soirée de jeux de l'association Juste Avant Ton Tour. Les conseillers participeront à une session qui suivra la rentrée de septembre.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal que :

- ✓ le Tour Poitou Charentes passera sur la commune le vendredi 24 août 2018, 15 signaleurs sont recherchés.
- ✓ le vide grenier organisé par l'APE aura lieu le dimanche 6 mai.
- ✓ le vide ta chambre organisé par les P'tits pitres aura lieu le dimanche 8 avril
- ✓ la commune accueillera un concert des Heures vagabondes le 11 août. 100 à 120 bénévoles sont recherchés. Madame le Maire dit qu'un groupe restreint d'organisation sera constitué.

Madame GUERRERO informe le Conseil municipal :

- ✓ qu'une sortie VTT du Conseil Des Jeunes aura lieu le dimanche 22 avril 2018
- ✓ que l'accord du Député SAVATIER a été donné pour une visite de l'Assemblée Nationale par le Conseil Des Jeunes le 26 octobre.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite au dernier attentat, un agent communal a proposé que la place située devant la mairie soit dénommée place Arnaud BELTRAME. Sous toutes réserves d'autorisations et de possibilités légales, le bureau municipal était majoritairement favorable à cette proposition. Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux d'y réfléchir et dit que la proposition pourra être soumise au vote lors d'un Conseil ultérieur. Madame RENOULT pense que même s'il est un héros et que ce qu'il a fait est extrêmement courageux, il faut également penser aux autres victimes. Madame PUYGRENIER pense qu'il pourrait s'agir d'un moyen de transmission de messages forts sur l'engagement à nos enfants, mais qu'à la fois c'est une décision délicate. Elle ajoute que l'on penserait plutôt à inaugurer nos lieux publics avec quelqu'un d'illustre de la commune et trouve que cela a du sens d'inaugurer ces lieux publics. Messieurs BERTHELOT et GALLEY disent qu'il vaudrait mieux attendre que l'émotion soit passée.

Séance levée à 22h52

Prochain conseil municipal : 22 mai 2018

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory
DELAFOND Nicolas	FERER Gabriel	FERER Stéphanie
GALLEY Philippe	GUERRERO Sandra	PETIT Christine
POUPEAU Anita	PUYGRENIER Natacha	RENOULT Chantal
SERRANO Jacqueline	VACOSSIN Barbara	